

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Règles de santé publique en matière de confidentialité

Saguenay, le 24 juillet 2020 – Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean réitère qu'en aucun cas, la Direction de santé publique demande d'afficher l'adresse ou de rendre public des renseignements personnels concernant les personnes avec un diagnostic positif de COVID-19 ou en isolement préventif.

Dès la confirmation d'un cas positif à la COVID-19, l'équipe de santé publique débute les enquêtes épidémiologiques afin retracer rapidement les cas contacts potentiels et de mettre en place toutes les mesures visant à limiter la propagation du virus et ainsi assurer la sécurité de la population.

En vertu des lois en vigueur, la Direction de la santé publique n'est tenue de divulguer que **les situations nécessitant un avis à la population sur la place publique**. Cet avis est émis lorsqu'une personne infectée a circulé dans un endroit public et qu'il n'est pas possible de procéder à la recherche des contacts afin d'informer la population du risque d'exposition.

-30-

Source : Service des communications et des affaires gouvernementales
Téléphone : 418 545-4980, poste 352
Courriel : 02ciuss.medias@ssss.gouv.qc.ca